



Rapporteur : Yves Bard

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La santé n'est pas une compétence obligatoire de la Région mais transverse à plusieurs sujets. Elle rejoint les préoccupations sur la ruralité, sur l'attractivité ou encore l'égal accès à la santé pour tous sur l'ensemble du territoire régional (engagement 31 de la Stratégie de mandat). La Région souhaite faire valoir son engagement en matière de santé, apporter de la cohérence à ses actions ainsi que des réponses concrètes à ses habitants. Cette feuille de route santé est un document stratégique et prospectif proposant une action régionale organisée pour les années à venir. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la Région en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires au regard des enjeux collectifs à relever. La feuille de route présente 6 axes de travail avec des actions phare (représentatives de chacun des axes), des actions existantes et nouvelles :

Axe 1 ► Lutter contre le manque de professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné

(Action phare : Favoriser le transport des patients vers l'offre de soins de premier recours).

Axe 2 ► Territorialiser les politiques de santé

(Action phare : Optimiser la place de la Région dans la construction des contrats territoriaux de santé).

Axe 3 ► Déployer les innovations numériques et technologiques

(Action phare : Développer les services numériques améliorant l'accès aux soins et facilitant le maintien à domicile).

Axe 4 ► Former les professionnels de santé aux métiers d'aujourd'hui et de demain

(Action phare : Valoriser les métiers de la santé auprès des lycéens et des étudiants).

Axe 5 ► Investir le champ de la prévention

(Action phare : Développer le sport sur ordonnance)

Axe 6 ► Développer les nouvelles pratiques et organisations

(Action phare : Création d'un Fonds régional d'expérimentation en santé).

Avis du CESER

Le CESER a procédé à l'examen du rapport 4-13 "Feuille de route santé 2019-2021". Il salue les efforts faits par la Région sur une thématique qui ne lui est pas dédiée directement mais qui concerne l'ensemble des habitants de la région. Globalement, il remarque que les actions financées amènent peu d'orientations et de moyens nouveaux (+ 500 000 € de budget supplémentaire sur 51 millions d'€ dont 42 millions € concernent la formation). Le CESER identifie une idée nouvelle sur laquelle il portera une attention particulière : la création d'un fonds régional d'expérimentation en santé qui à lui seul est doté de 300 000 € sur les 500 000 € supplémentaires.

Concernant des actions plus spécifiques, le CESER souhaite apporter sa contribution sur le numérique, la santé des plus fragiles, le sport sur ordonnance et élargir les propos sur la rarefaction des professionnels de santé.

Tout d'abord, le numérique est un outil intéressant qui peut réduire les difficultés d'accès aux soins des populations. Comme le CESER l'a déjà évoqué dans des avis précédents, il est essentiel que cette révolution numérique ne se fasse pas sans informer préalablement le patient sur les tenants et aboutissants des outils utilisés. L'objectif est de rendre les patients acteurs de leur santé en leur expliquant les outils utilisés et de ne pas créer de suspicions liées à des pratiques médicales non comprises, qui entraveraient la prise en compte des soins. C'est un outil et pas une fin en soi.

Le CESER met l'accent sur la nécessité de créer des passerelles entre les actions financées par la Région et les permanences d'accès aux soins des personnes les plus éloignées de la santé afin que les actions menées par la Région contribuent à réduire réellement et durablement les inégalités sociales d'accès à la santé.

Le CESER se félicite de la prise en compte du sport sur ordonnance. Il espère une généralisation des actions à l'ensemble de la région. Par ailleurs, il précise que le sport sur ordonnance recouvre un public souvent trop restreint aux personnes malades ou ayant des incapacités. Les bénéficiaires du sport doivent être considérés comme des principes de prévention avant même l'apparition de problèmes et/ou maladies. Ainsi, le CESER souhaiterait que des activités sportives et de sensibilisation à la pratique sportive soient généralisées à un public plus large, a minima dans le cadre de la prévention primaire en lien avec les associations sportives régionales.

Le CESER est particulièrement sensible à la désertification des professionnels de santé en milieu rural. Selon lui, cette dernière ne se résume pas uniquement aux médecins généralistes et aux spécialistes. Il rappelle les tensions liées au recrutement de professions telles que les kinésithérapeutes ou les psychomotriciens entre autres. Les problématiques autour de la raréfaction des professionnels de santé doivent donc être pensées globalement même si les causes de la raréfaction varient suivant la nature des professions.

Enfin, le CESER regrette que toutes les actions ne soient pas budgétées. Il craint que certaines d'entre-elles soient déployées à moyens constants ou qu'elles ne se réalisent pas par manque de moyens. Pourtant, il est à noter que certaines d'entre elles sont notées comme des actions phare.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

La feuille de route santé recouvre de nombreux sujets, et nous nous félicitons de cette initiative du Conseil régional. Certains points ne nous satisfont pas comme par exemple l'Axe 6 qui prévoit notamment de soutenir la mise en place d'Infirmières en pratiques avancées. L'objectif affiché, issu de la dernière loi sur la santé, c'est de faire effectuer des actes médicaux par des infirmières. Nous pensons que ce n'est pas une bonne solution pour pallier au manque de médecins et de spécialistes.

Dans de nombreux passages du document, il est fait état des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), jamais de Centres de Santé Pluridisciplinaires. Nous espérons que ce n'est qu'un raccourci, mais il n'est pas inutile de rappeler ici la différence : une Maison de Santé c'est un lieu où se regroupe des professionnels exerçant en libéral, un Centre de Santé, c'est le regroupement de professionnels de santé salariés : médecins, spécialistes, kiné, infirmières, avec un service administratif commun etc.

Le cas de la Saône-et-Loire est cité, et effectivement, il nous semble intéressant : le Conseil départemental de Saône-et-Loire a fait le choix, vu la désertification médicale constatée et la difficulté d'installation de médecins, d'implanter sur son territoire de nombreux centres de santé, en salariant les professionnels.

L'expérience de la Saône-et-Loire pourrait utilement être étudiée par le Conseil régional, afin d'analyser et de répondre aux questions liées à la désertification médicale, la pluridisciplinarité...

Avec ces réserves, la CGT votera l'avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de l'UBFC

Quatre points, non pas sur l'avis que je partage sans réserves, mais sur le rapport lui-même :

- Je suis interrogative sur le terme "**accès à la santé**" utilisé dans la feuille de route pour parler d'accès aux soins ou plus largement accès à des services.

- Page 6, il est annoncé une coopération transfrontalière dont je n'ai pas retrouvé trace dans la suite de la feuille de route. On connaît en effet les difficultés de partenariat dans l'accès aux soins entre France et Suisse non membre de l'Europe. On ne peut que regretter que les accords qui existent au Nord entre la France et la Belgique ou au Sud avec l'Espagne ne puissent être mis en place pour la zone transfrontalière.

- À l'occasion de cette feuille de route, je tiens à reprendre un point d'attention de l'avis sur le SRADDET (page 36) validé ce matin :

"Une véritable politique de couverture territoriale en matière de santé est à la jonction entre le sanitaire (services de l'Etat), le social et le médico-social (Conseils départementaux)... la Région doit porter une exigence de coordination sanitaire/médicosocial/social" auprès de l'ARS et des Conseils départementaux".

- Enfin, cette feuille de route pose la question de "la santé publique" que la France rattache encore au seul secteur médical alors qu'au niveau international, elle est considérée comme un champ interdisciplinaire. Il serait utile que cette approche pluridisciplinaire soit inscrite dans cette feuille de route.